

DELIBERATION : 2020-06-28

OBJET : Demande de subvention Région SUD PACA – Appel à Projets SUD LABS

L'an deux mil vingt et le quinze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel

Angles :

Annot :
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :
AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
GERIN JEAN François

Saint Benoit:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques
CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye:

Val de Chavagne:

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à Mme CHAILLAN Alix ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE GIRIEUD Magali ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme ONCINA Anabel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MARANGES Philippe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. COULLET Alain ; Mme ISNARD Madeleine ; DAGONNEAU Frank ; M. ROUSTAN Claude.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Demande de subvention Région SUD PACA – Appel à Projets SUD LABS

Exposé

Les « France Services » et « Maisons de Service Au Public » de la CCAPV sont labellisées SUD LABS depuis 2019 dans le cadre de la stratégie « Smart Région ».

Pour rappel, le label SUD LABS donne accès :

- A la possibilité de déposer des candidatures aux Appels à Projets dédiés aux lieux d'innovation et de médiation numérique,
- A un référencement sur un outil cartographique en ligne (Région + DataSud),
- A une mise en réseau avec les SUD LABS et d'autres réseaux d'innovation régionaux,
- A des réunions régionales permettant l'échange des bonnes pratiques, des éléments d'informations sur des thématiques relevant de l'innovation ou de la médiation numérique.

En contrepartie, la communauté de communes à travers une charte prend des engagements pour garantir :

1. Un accès pour tous les acteurs du territoire,
2. Accompagner les démarches d'innovation et la montée en compétences sur les usages numériques,
3. Des moyens adaptés aux démarches accueillies,
4. Un lieu ouvert aux collaborations et ancré sur son territoire,
5. Evaluer, communiquer, contribuer.

La Charte SUD LABS a récemment été modifiée en intégrant trois engagements supplémentaires pour les collectivités :

- Le respect de la réglementation et la protection des données personnelles,
- L'intégration de la carte interactive SUD LABS sur le site internet de la structure,
- La contribution à la plateforme mutualisée DATA SUD.

Dans ces conditions, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur sollicite les structures labellisées jusqu'à présent, pour renouveler leur demande de labellisation avant le 8 janvier 2021 sur la base de ces nouveaux critères.

En parallèle et toujours, dans le cadre de la labellisation SUD LABS, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur lance pour l'année 2021 un nouvel appel à projets.

En 2020, c'est en étant retenu à cet appel à projets que la communauté de communes a pu notamment déployer des animations en informatique sur Allos, Annot, Barrême, Castellane, Entrevaux et St André les Alpes. Malgré la crise sanitaire, plusieurs de ces ateliers informatiques gratuits pour les usagers ont en effet pu être proposés (hors période de confinement) et des ateliers ciblés vers les entreprises ont également été mis en œuvre.

Il a toutefois été constaté lors de ces animations que les supports informatiques utilisés pour ces ateliers sont vieillissants et ne permettent pas une utilisation optimale des outils de travail numériques.

En parallèle, dans le cadre des « France Services » et des « Maisons de Service au Public », les agents d'accueil sont amenés quotidiennement à accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en ligne et/ou à mettre à disposition des personnes autonomes, des ordinateurs connectés pour réaliser ces démarches. Le même constat est posé sur le caractère obsolète du matériel mis à disposition à cet effet.

Le numérique occupant de plus en plus de place dans le quotidien de tous, avoir du matériel performant est indispensable et cela nécessite un renouvellement régulier du parc au regard des évolutions technologiques perpétuelles dont ce matériel fait l'objet.

L'appel à projet proposé cette année par la Région SUD PACA dans le cadre de la labellisation SUD LABS, permettrait à la communauté de communes de renouveler le parc informatique des sites « France Services » et « Maisons de Service au Public » avec du matériel performant, dont l'usage bénéficierait également aux ateliers numériques. Les règles de cet AAP sont les suivantes :

- Sont éligibles le matériel et les équipements dédiés au projet (uniquement les équipements ecolabellisés lorsqu'ils existent), ainsi que les acquisitions de logiciels pendant la durée du projet.
- Le montant des aides : 50% du montant de l'action plafonnés à 15 000€.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil communautaire de répondre à l'appel à projet sur la base d'un coût d'investissement de 22 000 € et de solliciter une subvention de la Région à hauteur de 50 % soit 11 000 €.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE RENOUVELER** auprès de la Région SUD PACA la demande de labellisation SUD LABS des « France Services » et « Maisons de Service au Public » de la CCAPV en intégrant les engagements de la nouvelle charte,
- **DE VALIDER** le projet de renouvellement du parc des « France Services » et « Maisons de Service au Public » de la communauté de communes sous réserve de l'éligibilité aux financements de l'appel à projets SUD LABS,
- **DE SOLLICITER** la Région SUD PACA pour cet appel à projets à hauteur de 11 000 €,
- **DE TRADUIRE** les engagements financiers de cette délibération dans le budget primitif 2021 de la CCAPV,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 15 décembre 2020
Le Président,